



Préavis au Conseil communal

Demande de crédit pour l'achat d'un nouveau bus scolaire en remplacement du véhicule existant

Ecoles

MM. Pierre Jolliet et Roland Perrin, Municipaux

Préavis n°03/2021

Préavis adopté par la Municipalité, le 04.01.2021



Table des matières

1	Préambule.....	2
2	Utilisation du bus scolaire communal	2
3	Etat du véhicule.....	3
4	Nouveau véhicule.....	3
4.1	Cahier des charges	3
4.2	Offre	4
5	Coût	4
6	Aspects du développement durable.....	5
7	Conclusion.....	6

1 Préambule

Le bus scolaire de la Commune d'Epalinges, un Nissan Interstar T39 immatriculé en 2009, présente des signes évidents de fatigue depuis plus de deux ans, au vu des réparations successives dont il a l'objet ces dernières années. En outre, il ne garantit plus un usage sécuritaire à court terme.

Covid-19 oblige, des mesures de sécurité sanitaire ont dû être mises en place. Il a fallu notamment réduire le nombre de places assises pour les enfants de vingt-cinq à vingt-deux places, afin de protéger le poste de conduite.

2 Utilisation du bus scolaire communal

Les transports entre écoles sont prioritairement attribués au bus scolaire communal. La commune fait appel à un transporteur privé lorsque l'horaire et/ou le nombre d'enfants à transporter ne sont pas compatibles avec l'usage d'un seul bus. Le bus scolaire communal effectue plus 83 navettes par semaine. Il effectue deux types de transports scolaires :

- les navettes en cours de journée sont principalement des transports de classes entières à la gymnastique, à la piscine ou pour des activités scolaires particulières. Dans ce cas, les élèves sont accompagnés par l'enseignant/e.
- les transports de collège à collège pour les élèves enclassés dans une autre école que celle se trouvant à proximité de leur domicile. Ces enclassements sont principalement dus à la nécessité d'équilibrer le nombre d'élèves par classe. Pour ce transport, les enfants ne sont pas accompagnés par un enseignant.

Le bus communal est également utilisé pour des transports de groupes d'enfants de l'AAEE durant les vacances scolaires et par le Centre d'animation socioculturelle palinzard (CAP) pour des sorties le week-end.

La Municipalité souhaite continuer à privilégier l'usage d'un transport communal. En effet, elle entend pouvoir assurer pleinement sa responsabilité dans l'organisation des transports scolaires, plus particulièrement en ce qui concerne la disponibilité du chauffeur, la sécurité, la coordination avec la direction de l'établissement ainsi qu'avec les autres partenaires faisant appel à cette prestation. Du point de vue financier, les coûts sont comparables, voire même favorables, à la prestation communale.



3 Etat du véhicule

Le bus actuel affiche 170'000 km au compteur, dont la quasi-totalité ont été effectués sur le territoire communal en conditions urbaines, provoquant des contraintes mécaniques fortes, en raison de la topographie pour le moins accidentée. Ces dernières années, des pannes récurrentes de la porte latérale sont survenues, ainsi que des réparations de plus en plus rapprochées du train roulant.

Il est ainsi temps de prévoir le remplacement du bus.

4 Nouveau véhicule

4.1 Cahier des charges

Le cahier des charges du futur bus scolaire ci-dessous a été établi et présenté aux fournisseurs pour la demande d'offres.

Véhicule

- Minimum 27 places assises dont 24 enfants
- Siège médical chauffeur
- Sièges enfants obligatoires avec système de contrôle des ceintures de sécurité
- Système de ventilation et de chauffage adapté
- Porte latérale commandée depuis le poste de conduite avec marche pied
- Protection plexiglas pour le chauffeur
- Couleur jaune
- Caméra de recul

Mécanique

- Puissance minimum 180cv
- Boîte à vitesse automatique
- Moteur euro 6
- Attelage pour remorque

Divers

- Equipements de sécurité obligatoire (extincteur, signalisation, etc.)
- Contrat de maintenance

Le système de propulsion électrique ou hybride a fait l'objet d'une première étude, mais il a fallu y renoncer, aucun véhicule ne répondant au minimum de places assises requis dans le cahier des charges. Par conséquent, le choix d'un châssis lourd s'est imposé pour bénéficier d'un bus de 27 places assises (3 adultes et 24 enfants). Seul un véhicule de type fourgon avec une porte latérale est adapté aux routes de la Commune et permet d'assurer la sécurité des enfants en bas âge.



4.2 Offre

La Municipalité a étudié plusieurs offres pour un véhicule modèle « fourgonnette », toutes se basant sur un châssis MAN. Afin de garantir le principal critère, soit un minimum de 27 places assises, le nouveau bus entre dans la catégorie 5 tonnes en raison des nouvelles normes en vigueur.

Suite à l'analyse des offres reçues, la Municipalité a retenu celle du distributeur MAN à Bussigny pour les raisons suivantes :

- Le modèle de marque MAN TGE fourgon 5.180 / Euro 6 / 31 places correspond au cahier des charges ;
- Il s'agit du coût le plus bas pour un équipement équivalent ;
- Le modèle garantit une sécurité accrue pour les enfants et le chauffeur grâce à son système de contrôle intégré aux sièges pour les ceintures et indicateur au tableau de bord ;
- Le modèle est équipé d'origine d'une protection en plexiglas pour adultes et répond ainsi aux mesures sanitaires en vigueur ;
- La proximité du service après-vente ;
- L'offre inclut une extension de la garantie et l'entretien sur cinq ans.

5 Coût

Sur la base de l'offre mentionnée à l'article 4.2, le coût relatif à l'acquisition d'un nouveau bus scolaire est de **CHF 109'190.60 TTC**, somme à laquelle il faudra soustraire la reprise du bus actuelle, qui sera négociée au moment de l'achat du nouveau bus.

A cette somme, il faudra ajouter l'équipement d'un microphone au prix de **CHF 1'389.35 TTC**, afin que le chauffeur puisse communiquer avec les enfants malgré la protection en plexiglas qui les sépare.

S'ajoutera également un montant de **CHF 2'480.35 TTC** pour le nouveau programme informatique et matériel de saisie du tachygraphe numérique, obligatoire pour l'archivage des données de la voirie. Le programme actuel n'est en effet plus compatible avec les tachygraphes imposés par les nouvelles normes.

Le coût total pour le remplacement du bus s'élève ainsi à **CHF 113'061.- TTC, arrondi à CHF 113'100.-**.

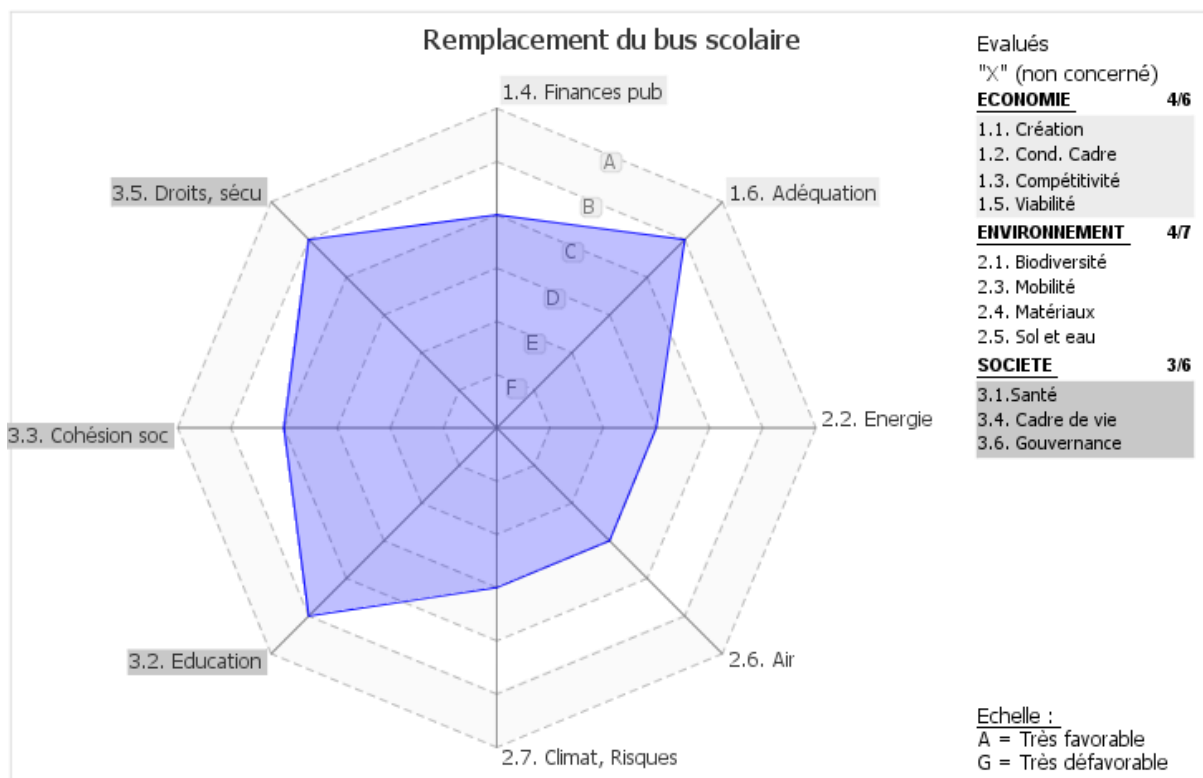
L'acquisition d'une nouvelle balayeuse électrique pour le nettoyage des trottoirs et d'un nouveau bus scolaire figure au plan des investissements (300'000 CHF). C'est un crédit de CHF 113'100 (CHF cent treize mille cent francs) que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour acheter ce véhicule. L'acquisition de la balayeuse fera l'objet d'un autre préavis.

En l'état actuel, les finances communales, en particulier le niveau des liquidités, devraient permettre de financer tout ou partie de cet achat sans recourir à l'emprunt. En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle totale qui en découlerait est estimée à CHF 1'494.05 (calculée à 1.321% au 31.12.2020).



6 Aspects du développement durable

Ce projet a fait l'objet d'une évaluation à l'aide de l'outil Boussole 21 développé par l'Unité de développement durable du Canton de Vaud.



Échelle de notation

A	Très favorable
B	Favorable
C	Favorable avec quelques réserves
D	Moyen
E	Défavorable avec quelques points favorables
F	Défavorable
G	Très défavorable
X	Pas concerné

Dimension économique

Cet achat permet de diminuer les coûts d'exploitation en comparaison avec une solution de sous-traitance à l'externe (critère 1.4 - Finances publiques).

De plus, il est totalement en adéquation avec l'objectif recherché et en conformité avec le niveau de qualité souhaité, soit la garantie d'avoir toujours le même chauffeur (critère 1.6 – adéquation projet).



Dimension sociale

L'acquisition de ce nouveau bus assure la continuité du transport d'enfant en bas âge sans discrimination, encadré par un employé communal (critère 3.3 - cohésion sociale)

Ce véhicule est également utilisé pour des transports de groupes d'enfants de l'AAEE durant les vacances scolaires et par le Centre d'animation socioculturelle palinzard (CAP) pour des sorties le week-end (critère 3.2 - Formation, éducation, activités sportives et culturelles).

La Municipalité souhaite continuer à privilégier l'usage d'un transport communal (critère 3.5. Droits et sécurité). En effet, elle entend pouvoir assurer pleinement sa responsabilité dans l'organisation des transports scolaires, plus particulièrement en ce qui concerne la disponibilité du chauffeur, la sécurité, la coordination avec la direction de l'établissement ainsi qu'avec les autres partenaires faisant appel à cette prestation.

Dimension environnementale

Il s'agit de l'acquisition d'un véhicule neuf, sans solution hybride ou électrique. Toutefois, la motorisation de dernière génération (Euro 6 avec filtres à particules) permet une réduction des émissions polluantes (critères 2.2 – Energie, 2.6 - Qualité de l'air extérieur et intérieur, 2.7 - Changement climatique et risques).

7 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis n°03/2021 de la Municipalité du 04.01.2021 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de à CHF 113'100.- TTC (cent treize mille cent francs) pour l'acquisition d'un nouveau bus scolaire, avec les équipements adéquats supplémentaires, en remplacement du véhicule existant ;**
- 2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt, aux meilleures conditions, auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement ;**
- 3. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Maurice Mischler



La Secrétaire

Sarah Miéville